

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 13-449-1934 Ecole coloniale.

n° 13-449-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 mars 1934

Numéro JO

n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro

30 avril 1934

### TEXTE INTÉGRAL

28 mars 1934. le nombre des élèves à admettre dans les sections administratives de l'école coloniale, au concours de 1934, est de 27. Les épreuves écrites auront lieu dans les villes suivantes Paris, Le Ha re. Nantes, Bordeaux, Marseille, Brest. Grenoble, Montpellier, Nancy, Toulouse, Bastia, Alger, Rabat. Les dates des épreuves écrites d'admissibilité sont fixées ainsi qu'il suit : 1er juin 1934 — Epreuve de composition française, 2 juin 1934. — Epreuve d'histoire de la colonisation française, 4 juin 1934. — Epreuve de géographie générale. Les épreuves orales commenceront à Paris, à l'Ecole coloniale, le 2 juillet 1934.